



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de PERONNE
Département de la SOMME
Canton de HAM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **du 1^{er} décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Ham, sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur Eric LEGRAND, Monsieur Philippe RENAULT, Madame Luciane DELEFORTRIE, Monsieur Christophe ZOIS, Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Benoit DUBREUCQ, Madame Cécile SCHWEITZER, Madame Julie VASSEUR, Monsieur Francis HAY, Monsieur Guy DESSAINT, Monsieur Alain LASKAWIEC, Monsieur Francis ORIER, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Thomas DUCAMPS, Monsieur Anthony LAUNAY, Monsieur Jean-Paul LAVALARD, Madame Catherine POINTIN, Monsieur Bertrand VERMANDER, Monsieur Antoine BRUCHET et Madame Julie RIQUIER.

Etaient absents : /

Etaient excusés : Monsieur Bruno SIROT a donné pouvoir à Monsieur Benoit DUBREUCQ, Madame Martine DOSSIN a donné pouvoir à Monsieur Francis ORIER, Monsieur Frédéric BLOIS a donné pouvoir à Monsieur Eric LEGRAND, Madame Djamila REDOUANI a donné pouvoir à Monsieur Guy DESSAINT, Madame Guylaine DEPREZ a donné pouvoir à Monsieur Philippe RENAULT, Madame Elodie CHAPUIS-ROUX a donné pouvoir à Madame Cécile SCHWEITZER, Madame Ludivine DACQUET DESSAINT a donné pouvoir à Madame Nathalie VERGULDEZOONE.

Secrétaire de séance : Mme SCHWEITZER Cécile

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Présentation du rapport thématique régional sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs en Hauts-de-France de la Chambre régionale des comptes.

1-DÉLIBÉRATION N°32/20251201

PRÉSENTATION DU RAPPORT THEMATIQUE REGIONAL SUR LA REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS EN HAUTS-DE-FRANCE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Par courriel électronique reçu en date du 30 septembre dernier, la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France a fait parvenir à la commune un rapport régional thématique portant sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs dans la région.

Les communes concernées par cette étude, dont la ville de Ham, ont alors été invitées à faire part de leurs observations et remarques par courrier, afin de faire valoir leur point de vue sur l'analyse transmise par la Chambre.

Le rapport définitif, accompagné de la réponse des communes, dont celle de Ham, a été transmis par courriel le 5 novembre dernier.

En application de l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, Monsieur le Maire a présenté en séance ledit rapport, qui est joint au présent procès-verbal pour information et examen.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Vous avez découvert ce point, qui est le contrôle de la Chambre régionale des comptes, laquelle a travaillé sur les dispositifs de revitalisation « Petites villes de demain » et « Cœur de ville ». Onze collectivités ont été contrôlées, qu'il s'agisse de « Petites villes de demain » comme Ham, Noyon, Laon, ou des actions « Cœur de ville » pour des villes plus importantes comme Dunkerque, Maubeuge, Beauvais, Abbeville. Nous avons été informés le 5 septembre. Nous avons reçu directement un rapport provisoire. Nous avons été un peu étonnés, car nous n'avions pas été avertis de ce contrôle.

La chambre régionale des comptes s'est appuyée sur le contrôle abordé lors du dernier conseil, qui concernait la Ville. Évidemment, à cette occasion, nous avons évoqué le dispositif « Petites villes de demain », qui avait été évalué. C'est ce qui a servi pour alimenter ce rapport, additionné aux dix autres villes qui ont subi ce contrôle. Nous avons répondu et avons reçu le rapport définitif, avec exactement la même procédure que pour le rapport qui a concerné la Ville. Nous avons deux mois pour le présenter au conseil municipal. J'ai noté que, sur les onze collectivités concernées, sept ont répondu. En effet, nous pouvions répondre ou non, sachant que les réponses sont annexées au rapport définitif.

Au départ, on s'était interrogé, puis en le lisant, on s'est dit qu'on répondrait puisque, globalement, ce qui en ressort, c'est un aspect assez critique du dispositif. Cela mettait en avant beaucoup de choses qui ne fonctionnent pas ou qui auraient dû fonctionner autrement. Donc, en lisant ce rapport, on s'est dit qu'on allait répondre parce qu'on était en « opposition » — ce n'est peut-être pas le mot — mais sur les sept ou huit points abordés dans le contrôle, on répondait quasiment à tous les points. Donc nous avons répondu pour dire que, contrairement à ce qu'on avait cru comprendre dans le document, ces dispositifs étaient plutôt positifs quand ils sont bien menés.

Je vous propose de lire la réponse que nous avons formulée afin de mettre en lumière les points que nous avons repris dans l'ordre du rapport de la chambre régionale des comptes. J'ai souhaité, comme la dernière fois, avoir à mes côtés Julie MEZROUH, notre DGS, qui a travaillé sur la partie réponse, et bien sûr Céline GRAIN, puisque « Petites villes de demain », c'est son bébé.

Le document indique « l'absence de définition claire d'un périmètre d'opération de revitalisation d'un territoire communal » qui a été pointée sur certaines villes ; que « par ailleurs, certaines communes n'ont pas été associées à la définition du périmètre intercommunal » ; que « des périmètres manquent de cohérence par excès ou par manque d'ambition » ; que « dans certaines villes, les actions paraissent davantage agréger les projets stratégiques intéressant le développement du territoire, comme par exemple le canal Seine-Nord Europe, ou des actions qui dépassent complètement le cœur de ville » ; que « les actions doivent répondre à la stricte problématique de revitalisation du cœur de ville » ; que « dans une ville, deux projets symboliques ont été intégrés de manière assez artificielle à la convention » ; que « dans une autre ville, le périmètre ne permettait pas de prendre en compte les zones adjacentes ».

importantes pour la revitalisation » ; ou encore « que dans une autre ville certaines actions ont été abandonnées faute de plan de financement prévu suffisamment clairement au départ ». Ailleurs, il est également indiqué que « les moyens très réduits de la commune ou de l'intercommunalité ont fortement limité les capacités d'investissement alors que les communes s'étaient engagées dans le dispositif ».

On peut noter aussi que « dans une commune, le programme de revitalisation s'est caractérisé par un suivi financier très perfectible, une absence d'indicateurs permettant un suivi fiable » ; que, dans une ville, « hormis la halle inaugurée en 2023, il n'y a pas encore eu d'investissement structurant » ; on lit aussi que « dans une ville, le caractère disparate des projets, sans assise financière, agrégé par le label "Petites villes de demain", a permis que des communes intègrent des projets qui n'étaient pas en rapport avec la revitalisation des centres-bourgs ».

Ensuite, il y a une affirmation, qui peut faire débat : dans le rapport, il est pointé qu'il est extrêmement important que les communautés d'agglomération ou les communautés de communes soient très impliquées, voire soient moteurs, dans ces actions de revitalisation. Vous avez peut-être vu ce que j'ai pu répondre : ce n'est pas pour créer la polémique, c'est comme ça que je le ressens. La ville de Nesle n'a pas été contrôlée, mais je pense que le maire de Nesle dirait la même chose que nous. Le fait que notre chargée de mission soit intégrée à la Ville a permis une proximité importante ; cela a permis, je pense, de faire avancer les projets beaucoup plus vite.

Il est souligné aussi que « des organisations ont parfois manqué de pilotage, ce qui a pu avoir des conséquences sur le suivi des actions mises en œuvre ». Je pense que nous avons montré que cela était possible ; en tout cas, nous avons réalisé les choses différemment. Parfois, « ce sont les directeurs généraux qui remplissaient les fonctions de chargés de mission ». Cela n'a pas été le cas chez nous.

« Parfois, il y a eu des chargés de mission mais des départs prématurés, ou des changements réguliers, ce qui fait que les projets sont plus longs à se mettre en place. » « Dans certaines communes, des actions qui figuraient au programme initial ont été abandonnées faute de financement. »

Voilà pourquoi nous avons répondu, même si Ham est très peu citée dans le document — il doit y avoir deux ou trois lignes qui nous concernent. Il était tout de même intéressant d'amener nos arguments dans ce travail, afin que, si des gens ont des choix à faire dans la poursuite des dispositifs, cela aille dans le sens que nous souhaiterions, c'est-à-dire que ces dispositifs, pour nous, sont intéressants, importants dans les collectivités comme les nôtres, et qu'ils doivent être pérennisés.

Je vous propose de lire la réponse, qui est structurée dans l'ordre du rapport, avant d'engager le débat s'il y a lieu et de répondre à vos questions.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de réponse adressé à la Chambre Régionale des comptes :

« Monsieur le Président,

La Ville de Ham a pris connaissance avec grand intérêt du rapport thématique de la Cour régionale des comptes consacré à la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs dans les Hauts-de-France. Je vous remercie pour la transmission de ce document, qui offre un regard d'ensemble sur la mise en œuvre des programmes Action Coeur de Ville et Petites Villes de Demain.

Si ce rapport formule plusieurs constats critiques sur l'application de ces dispositifs dans certaines collectivités, la Ville de Ham souhaite rappeler que son expérience locale en constitue une illustration concrète et réussie, démontrant que ces politiques publiques peuvent porter pleinement leurs fruits lorsqu'elles s'appuient sur une volonté politique forte, une ingénierie solide et une mobilisation partenariale constante.

1. Une démarche précoce et structurée

Bien avant l'intégration au programme Petites Villes de Demain, la Ville de Ham avait déjà engagé une réflexion sur la revitalisation de son centre-bourg dans le cadre du dispositif Centre-Ville/Centre-Bourg.

Cette anticipation témoigne d'une dynamique locale déjà ancrée en faveur de la redynamisation du cœur de ville. La commune fait d'ailleurs partie des premières en France à avoir signé une convention ORT, confirmant ainsi son rôle précurseur et son engagement volontariste dans cette démarche.

2. Une définition rigoureuse du périmètre et des objectifs

Le rapport souligne que, dans de nombreuses collectivités, les périmètres d'intervention ont dû être révisés après coup. A Ham, aucune redéfinition n'a été nécessaire : la délimitation du périmètre a été fixée dès l'origine à l'issue de nombreux échanges associant la commune, la communauté de communes, les services de l'Etat et les membres du comité de projet. Ce travail préparatoire a permis de garantir la stabilité du cadre d'intervention et la cohérence du projet dans la durée.

3. Un projet cohérent et inscrit dans une vision de long terme

Alors que le rapport pointe parfois un manque de cohérence entre les actions menées, la Ville de Ham a conçu son projet de territoire dans une logique d'ensemble, articulant les différentes thématiques d'intervention (habitat, équipements, espaces publics, mobilité) autour d'une vision de développement à 10, 20 ans.

Cette stratégie globale se traduit par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel ambitieux, qui vise notamment à réhabiliter durablement le centre-ville tout en renforçant l'attractivité de son environnement immédiat (patrimoine, parc locatif et résidentiel, équipements structurants, mobilité).

4. Une gouvernance solide et continue

Le rapport évoque également des difficultés de gouvernance et de suivi dans certaines communes. Ce n'est pas le cas à Ham : depuis le lancement du programme, la collectivité a mis en place une structure de pilotage stable et active, réunissant régulièrement l'ensemble des partenaires. A ce jour, des comités de pilotage ont été organisés, à un rythme semestriel, permettant un suivi précis de l'avancement des opérations, des plans de financement et des calendriers.

De plus, la municipalité s'est dotée dès l'origine, d'une chargée de mission dédiée au dispositif Petites Villes de Demain, assurant la continuité du pilotage et la coordination quotidienne du programme sans aucun changement de personne ni de rupture dans le suivi.

Le rapport suggère par ailleurs que la réussite des dispositifs repose souvent sur un portage intercommunal fort. Sur ce point, la Ville de Ham constitue un contre-exemple : si les liens avec la communauté de communes restent limités, la présence du poste de chargée de projet au sein même de la mairie s'est révélée être un véritable atout. Cette proximité quotidienne avec les élus, les services techniques et la population a permis une réactivité accrue, une meilleure connaissance du terrain et une mise en œuvre pragmatique des opérations. Cette organisation, à nos yeux, explique en partie la réussite du dispositif localement.

5. Une maîtrise financière exemplaire et un investissement soutenu

La Cour insiste, à juste titre, sur la nécessité de calibrer les projets selon les capacités financières locales. La Ville de Ham a fait le choix politique assumé d'investir massivement en s'appuyant sur le dispositif « Petites Villes de Demain » tout en maintenant une gestion rigoureuse et maîtrisée.

Dès le début du mandat et après une analyse approfondie de la situation fiscale de la collectivité, la municipalité a fait le choix de faire évoluer cette dernière, afin de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour accompagner cette stratégie de développement. Ce choix courageux et assumé a permis d'impulser une véritable dynamique d'investissement au service du territoire.

Dès la signature de la convention-cadre, une enveloppe prévisionnelle a été estimée et validée en lien avec les partenaires. Aujourd'hui, les coûts réalisés demeurent sensiblement cohérents avec les prévisions initiales, témoignant de la fiabilité de la programmation et du sérieux du suivi budgétaire.

A ce jour, le taux de réalisation des investissements s'élève à près de 70 %, pour un total engagé d'environ 10 440 900 € confirmant le haut niveau d'avancement du programme et l'engagement constant de la collectivité.

6. Une mobilisation partenariale à chaque étape

Alors que le rapport mentionne la difficulté de certaines collectivités à mobiliser des ressources externes, Ham a su s'appuyer sur un large réseau de partenaires : l'Etat, la Région, le Département, le PETR, la Communauté de Communes, l'Etablissement Public Foncier, la Banque des Territoires, l'ANCT, le CAUE, le CEREMA, des architectes et paysagistes concepteurs. Cette coopération étroite a permis d'allier expertise technique, accompagnement financier et qualité de conception. Au total, pas loin de 80 % des dépenses d'investissement ont pu être soutenues par des cofinancements extérieurs, démontrant la confiance et la mobilisation des partenaires publics et privés aux côtés de la Ville de Ham.

Le projet de territoire a d'ailleurs été élaboré en interne, de manière collaborative, associant les élus et le chef de projet lui-même formé à l'aménagement du territoire.

7. Une dynamique locale visible et mesurable

Grâce au dispositif Petites Villes de Demain, la Ville de Ham a pu transformer en profondeur son centre-ville et relancer une dynamique d'attractivité durable grâce aux nombreux chantiers mis en œuvre. Les réalisations emblématiques que constituent la requalification des rues du centre-ville, la réhabilitation de l'Abbatiale Notre-Dame et de son orgue, la réhabilitation de la Salle des Fêtes avec la création d'une halle de marché couvert ou encore prochainement la rénovation du stade municipal, illustrent la cohérence et l'efficacité de la stratégie engagée.

Comme j'aime à le rappeler, le programme Petites Villes de Demain a ouvert pour Ham, la décennie du siècle en matière d'investissement local.

8. Une illustration de la pertinence du dispositif

En conclusion, si la place de la Ville de Ham dans le rapport thématique se limite à quelques lignes, je crois que notre commune illustre pleinement l'esprit, la cohérence, et la réussite possible du dispositif Petites Villes de Demain lorsqu'il est porté par une gouvernance solide et un engagement politique constant.

Malgré les réserves émises au sein du rapport, la Ville de Ham demeure convaincue de la pertinence de ces politiques publiques et plaide pour leur maintien et leur renforcement au service des centralités et des territoires de proximité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées. »

Voilà pour notre réponse. Vous avez également pu lire les réponses des autres communes. Certaines maintiennent leurs positions, d'autres dénoncent le manque de moyens mis par l'État. Évidemment, on le sait, ce qui nous a beaucoup aidés dans « Petites villes de demain », c'est le chargé de mission, qui est pris en charge en partie par l'État, ainsi que les études. Cette façon de travailler en comité de projet, qui se réunit tous les semestres avec tous les partenaires, permet un suivi précis de toutes les actions et une connaissance, par tous les partenaires, des projets des territoires.

Mais, évidemment, les accompagnements financiers sur les projets, les subventions, sont des subventions de droit commun. Il n'y a pas de subvention « Petites villes de demain », mis à part pour l'ingénierie, ce qui est important. Nous sommes dans les dispositifs DETR, DSIL, Fonds vert... Toutes les communes peuvent élargir. C'est ce qui ressort dans les réponses des collègues maires : ils reprochent que l'État n'ait pas mis suffisamment de moyens directs pour aider les communes dans les projets.

Intervention de Monsieur Antoine BRUCHET :

Depuis plusieurs années, la ville de Ham est engagée dans le programme « Petites villes de demain », un dispositif national ambitieux censé accompagner les communes comme la nôtre vers la revitalisation, la redynamisation du centre-ville, la rénovation de l'habitat, l'amélioration des services et la transition écologique. Nous avons tous ici conscience que ce programme représente une opportunité majeure pour Ham : accompagnement en ingénierie, accès prioritaire aux subventions, partenariats structurants, projets de structuration urbaine et patrimoniale. À plusieurs reprises, ce conseil municipal a voté, souvent à l'unanimité, des demandes de subventions importantes, et nous nous en félicitons.

Cependant, il faut le dire avec franchise, il manque aujourd'hui un élément essentiel : la communication et la compréhension citoyenne de ce qu'est réellement le programme Petites villes de demain. Un programme majeur, mais invisible pour les habitants. Alors que d'autres communes communiquent très clairement sur leurs projets, leurs calendriers et leurs financements, à Ham l'information est extrêmement limitée. Aucune rubrique PVD sur le site de la Ville. La page « Travaux en cours » est vide. Aucun plan d'ensemble du projet de revitalisation n'est partagé, aucune synthèse des subventions obtenues n'est publique. Aucune publication pédagogique montrant ce que le programme Petites villes de demain change dans la ville. Ce qu'on peut noter, c'est qu'il y a quand même quelques réunions publiques pour informer la population. Or nos habitants ne demandent pas de dossiers techniques, ils demandent de la visibilité. Que prévoit la commune ? Où en sommes-nous ? Quand les projets démarrent-ils ? Combien cela coûte ? Quels financements sont réellement obtenus ? Aujourd'hui, ces réponses sont difficiles à trouver pour les Hamois et les Hamoises. Même si, dans le cadre du bulletin municipal, ils peuvent retrouver ces informations, soit en format papier, soit sur le site internet. Mais sur le site, c'est assez compliqué parce qu'il n'y a que les noms et les dates de publication des bulletins municipaux.

Les projets existent, mais ils ne sont pas lisibles. Nous savons que les projets structurants sont engagés : requalification de rues, rénovation de l'abbatiale, Maison pour tous, travaux patrimoniaux, études sur l'habitat et la vacance. Mais rien ne permet, pour un citoyen ou même un élu, de disposer d'une vision globale et organisée. Ce manque de lisibilité est d'autant plus regrettable que le programme PVD lui-même, dans ses guides nationaux, insiste sur la nécessité de présenter un projet clair, d'associer les habitants, de rendre compte régulièrement, de montrer les résultats concrets. Nous dépensons des millions d'euros sans expliquer clairement à quoi ils serviront. À chaque conseil municipal, nous votons des demandes de subventions importantes ; en soi, c'est une bonne chose, c'est notre rôle de saisir toutes les opportunités financières. Mais nous devons aussi être cohérents : on ne peut pas aller chercher des financements massifs sans offrir aux habitants la transparence et la vision d'ensemble qui leur permettent de comprendre et de soutenir ces projets.

Aujourd'hui, nous votons ces subventions mais nous n'informons pas les habitants, et aucun document public synthétique n'explique clairement le calendrier global des actions PVD, les choix arbitrés, les budgets prévisionnels par opération, les financements entendus et obtenus. En tant que minorité constructive, nous ne remettons pas en cause les projets, même si nous avons des visions différentes sur la finalité de ces projets. Nous demandons simplement plus de clarté, plus de visibilité et plus de transparence.

Il manque également des actions fortes sur l'habitat et le commerce de proximité, deux volontés prioritaires dans le programme Petites villes de demain : sur l'habitat, et notamment sur la lutte contre les logements vacants, les logements insalubres, et encore la nécessité de proposer de nouveaux logements pour de futurs habitants. Il manque également une démarche appuyée sur l'accompagnement et l'attractivité de notre commerce de proximité : actions sur les commerces vacants, accompagnement à l'installation de nouveaux commerces, accompagnement et écoute des commerçants existants. Une vision de notre commerce de proximité à moyen et long termes.

Pour améliorer la gouvernance et l'information, je vous propose des mesures simples, réalisables et utiles pour la Ville :

- Créer une rubrique « Petites villes de demain » sur le site municipal, avec les projets, les financements, les plans, les calendriers, les chantiers en cours.
- Remplir et mettre à jour la page « Travaux en cours ». C'est indispensable pour que les habitants voient l'avancement réel.
- Publier un bilan « Petites villes de demain – HAM » tous les six mois, un peu comme les réunions qui sont portées aujourd'hui, mais qui sont plutôt techniques : projets en cours; projets réalisés ; montants obtenus ; montants dépensés ; prochaines étapes.
- Présenter en conseil municipal une synthèse annuelle PVD afin que l'ensemble des élus dispose de la même information.
- Organiser une réunion publique exclusivement dédiée à PVD, avec présentation de la stratégie globale, des documents annexes, des projets à venir, de la planification.

Ces propositions ne sont pas polémiques : elles sont constructives, concrètes et conformes aux recommandations de l'ANCT et de la chambre régionale des comptes.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

C'est noté, je vous remercie. Y a-t-il d'autres remarques ?

Intervention de Madame Luciane DELEFORTRIE :

Antoine, je voulais intervenir, parce que nous, on s'est payé trois réunions publiques où nous étions tous au courant en amont, et les habitants ont eu tous les détails de ce que tu viens de dire. Tous ces manquements que tu dénonces, en fait, les gens, s'ils viennent aux réunions publiques, ils ont toutes les informations possibles et imaginables. Donc je ne comprends pas ce genre de discours. Je suppose que tu n'es pas venu aux réunions publiques. Si tu étais venu, tu aurais tout eu en détail. Ce que tu avais déjà en amont.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Je n'ai pas grand-chose à ajouter. On peut travailler à « aller vers les citoyens », mais j'espère que tous les élus sont parfaitement au courant et dans le détail des projets. Rien n'interdit de venir voir de quoi on parle lors des réunions publiques. On passe tout au crible : toutes les actions, tous les projets. D'ailleurs, tous les projets Petites villes de demain sont passés un par un : les chiffres, où on en est dans les travaux, les financements, pour tous les projets d'investissement, mais aussi pour toutes les politiques — le conseil municipal des jeunes, la communication... tout cela en deux heures de présentation avant d'engager le débat et de répondre aux gens. On en fait six par an, en plus des réunions thématiques. Après, j'ai bien noté quelques points qui peuvent être intéressants dans l'amélioration. Si un conseiller municipal me dit qu'il n'est pas informé, c'est vraiment qu'il ne veut pas. Après, si vous avez des suggestions de méthodes de travail autres, je les prends. Cette semaine, on organise une réunion de travail que l'on a voulue plénière justement pour inviter tous les conseillers municipaux, pour évoquer

les projets et faire le point afin que rien ne vous échappe avant le prochain conseil municipal où — je vous le répète — chaque conseiller doit être en capacité de voter. S'il ne l'est pas, il nous le dit et on voit comment on peut changer la méthode.

En repartant des réunions publiques, les gens sont étonnés et se disaient qu'ils n'allaient pas avoir autant de détails sur les projets.

Intervention de Monsieur Antoine BRUCHET :

Si vous avez bien entendu ce que j'ai dit, je l'ai notifié : vous faites des réunions publiques. En soi, c'est bien, mais on est un peu plus de 4 000 habitants sur la ville de Ham. Je ne pense pas que vous ayez l'ensemble de la population qui vient aux réunions publiques. Votre principe, c'est de dire : « J'invite ; si personne ne vient, tant pis pour eux. » Luciane me dit : « Tu n'es pas venu aux réunions publiques, tu n'avais qu'à venir. » Mais il y a des gens qui ne peuvent pas venir.

Moi, ce que je dis, c'est que je suis allé sur le site de la Ville pour voir ce qu'on pouvait y trouver. En fait, il n'y a rien de tout ça. J'ai vu une rubrique "Travaux en cours", mais elle est vide. Donc moi, je veux bien entendre que vous faites des réunions publiques ; des fois je ne peux pas venir, des fois je ne veux pas venir. Il y a des gens qui ne peuvent pas venir. Donc, s'ils ne viennent pas aux réunions publiques, ils ne sont pas informés. Les bulletins municipaux ? Mais s'ils ne lisent pas les bulletins municipaux, le site internet est fait pour ça. Aujourd'hui, tout est informatisé. Mais quand on dépense des millions d'euros, on dit aux familles : « Allez sur le site. » Ah non... il n'y a pas. Alors qu'on leur demande de réserver cantine et garderie en ligne. J'ai fait comme un habitant classique : je ne suis pas élu, je vais chercher une information aussi importante que ça, et je suis allé sur le site internet. Ce que je dis, c'est ce qui est écrit dans le rapport. Excusez-moi de l'avoir lu. Je n'ai pas dit que ce que vous faisiez, je n'étais pas d'accord. Je reviens sur le fait que ce qui est dit dans ce rapport, c'est qu'il faut informer la population sur ce qui est mis en place et tous les moyens qui sont mis en œuvre. Vous faites des réunions publiques, je l'ai indiqué dans mon intervention. Ce que je dis, c'est que vous le faites dans les bulletins municipaux, mais certaines choses ne sont pas clairement explicitées sur le site internet. Moi, en tant qu'élu, oui, je le sais. Mais on vote des subventions sur des projets de façon disparate : une fois le stade, ensuite l'abbatiale, puis la Maison pour tous... Pour préparer cette réunion, je n'ai pas trouvé de document clair qui regroupait toutes les actions. On les a, les actions, au fur et à mesure des conseils municipaux, des subventions qui sont votées, mais elles ne sont pas synthétisées dans un document unique où l'on peut retrouver l'avancement des projets.

Ce qui est noté sur internet, c'est un discours que vous faites, Monsieur le Maire, lors des vœux. Sur le site de la communauté de communes, on retrouve les fiches actions de la ville de Ham. Mais ces fiches actions ont été faites tout au début. Je ne dis pas que ce que vous faites, c'est nul et qu'il ne faut pas le faire, mais il y a des points à améliorer. Ne vous sentez pas agressé.

Intervention de Monsieur Éric LEGRAND :

Pour le site, on va regarder. Tu dis que certaines personnes ne peuvent pas venir aux réunions publiques, j'entends. Ils ne lisent pas le bulletin municipal, j'entends. Les services avaient proposé des fiches qui ont été postées sur les réseaux ; certains y vont, d'autres n'y vont pas. Le site mérite peut-être d'être amélioré, on va regarder.

Mais l'élu qui me dit qu'il ne connaît pas dans le détail... Je suis quand même surpris que l'on ne vienne pas, même par curiosité, aux réunions publiques. Puis, pour chaque dossier d'investissement, on a fait des réunions publiques thématiques. On le fait parfois par quartier. On essaie d'informer au maximum ; peut-être n'est-ce pas parfait, en tout cas on essaie de le faire.

Le rapport parlait de manière générale et globale. Je ne pense pas qu'on nous ait reproché cela lorsque nous avons été audités et que le service Petites Villes de Demain a été audité durant l'année 2025. On peut toujours s'améliorer et nous avons pris bonne note des remarques.

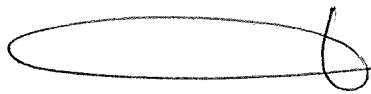
Après, sur l'habitat, j'ai noté qu'il n'y avait pas de projet habitat. Après avoir bâti cet écrin, le plus gros chantier qui est devant nous, c'est l'offre de logement et la qualité du logement. La ville de Ham est la première commune à avoir signé une convention avec l'Établissement public foncier des Hauts-de-France

pour la rénovation d'un quartier, et nous en visons deux autres. Cela ne peut pas se faire en un jour, mais on a pris un peu d'avance puisque nous sommes les premiers à l'avoir signé.

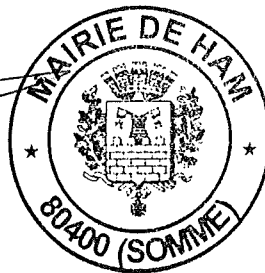
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de prendre acte du rapport ci-annexé.

La séance est close à 19h 30

Le Maire,



Eric LEGRAND



La secrétaire
de séance,



Cécile SCHWEITZER

